

Zeitschrift: The Swiss observer : the journal of the Federation of Swiss Societies in the UK
Herausgeber: Federation of Swiss Societies in the United Kingdom
Band: - (1929)
Heft: 393

Artikel: "ck" à Paris
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-689510>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

lokalisiert. Drei wichtige Gebäude waren abgebrannt: Metha, Azol und Etröl. Fünf Verletzte befinden sich im Kreisspital von Brig: Dr. chem. Rinderspacher mit vier einheimischen Arbeitern. Ihr Zustand ist befriedigend. Heute Sonntag liegt eine tiefe Trauer über Visp. Von weither kommen Menschen, um die Katastrophe anzuschauen. Leere, ausgebrannte Gerüste sind stumm, furchtbare Zeugen einer schrecklichen Leidenmacht. Z.

LES LOCATAIRES SUISSES EN FRANCE.

La prorogation de la loi de 1926 sur les loyers laissait les locataires suisses en France dans un état d'infériorité contraire au principe inclus dans le traité d'établissement de 1862. Nous sommes en mesure d'annoncer qu'en attendant le vote du projet de loi accordant l'égalité de traitement aux locataires français et étrangers, dont la discussion a été interrompue par les vacances parlementaires, les tribunaux intéressés ont été invités à tenir compte de la thèse que la Suisse, entre autres pays, a défendue auprès du gouvernement français.

En fait, aucune différence de traitement n'existe donc plus entre locataires français et suisses; on peut espérer que cette juste marque d'amitié que vient de donner le gouvernement français sera ratifiée par les Chambres quand le projet de loi reviendra en discussion. G.L.

LES CARS ALPESTRÉS.

Les cars alpestres ont, en 1928, transporté 294,606 voyageurs et accusent une augmentation de trafic de 15 p.c. C'est la route de la Maloja qui accuse le plus fort trafic. Le nombre des voyageurs y a été de 65,327 (52,461 en 1927). La route du Grimsel a été parcourue par 36,114 voyageurs, soit 46 p.c. de plus qu'en 1927, grâce en partie aux excursions organisées en commun avec les chemins de fer aussi à l'intérêt que suscite la construction des usines hydrauliques du Grimsel. La poste de la Furka a transporté 21,994 voyageurs, soit 36,5 p.c. de plus qu'en 1927 et 2024 personnes de plus qu'en 1925, l'année avant l'ouverture du chemin de fer. Le trafic sur les lignes conduisant en Italie (Simplon, Ofenberg et Umbrail) est en recul à cause des mesures de frontière prises par l'Italie.

UN VILLAGE QUI SE DEPLACE.

On sait que le plateau sur lequel se trouve le village de Campo-Vallemaggia (environ 1250 mètres au-dessus du niveau de la mer) est en mouvement depuis un grand nombre d'années. Il résulte des dernières mensurations faites par l'Office topographique fédéral que le déplacement de l'église du village a été, en 35 ans, le suivant: mouvement horizontal 12 m. 40, affaissement 2 m. 50. ce qui donne une moyenne annuelle de 35 cm. pour le mouvement horizontal et de 7 cm. pour l'affaissement. Il semble cependant que le mouvement est depuis quelque temps en voie de ralentissement et qu'il n'existe aucun péril pour le village.

LA ROUTE DU SAINT-BERNARD COUPEE PAR UNE AVALANCHE.

Une énorme avalanche descendue mardi après-midi de la montagne de Bovine jusque sur la rive gauche de la Dranse, a coupé la route du Grand St-Bernard sur environ 75 mètres.

Le Département cantonal des travaux publics a pris immédiatement les mesures pour rétablir la circulation.

LES OBSEQUES DE M. STUTZ A PARIS.

Lundi, à midi, ont eu lieu en l'église Saint-Philippe du Roule les obsèques de M. Stutz, premier secrétaire de la légation de Suisse à Paris. Il était décédé vendredi dernier après quelques jours de maladie des suites d'une opération subie en Suisse l'année dernière. Cette mort a causé une vive émotion dans la colonie suisse de Paris. Bien qu'il ne fut dans cette ville que depuis deux ans, M. Stutz n'avait pas tardé à mériter l'estime et l'amitié de ses compatriotes qui sont venus nombreux rendre les derniers honneurs à sa dépouille.

Le deuil était conduit par le frère du défunt, Mme Dunant, M. le ministre de Suisse, MM. de Weck, de Gers et de Torrent, ses collaborateurs, ainsi que par tout le personnel de la légation.

Le gouvernement français était représenté par M. Bernard, secrétaire du protocole, et Mgr. Maglione, nonce apostolique, par le secrétaire de la nonciature. Le ministre du Danemark avait tenu à apporter personnellement l'expression de sa sympathie. De nombreuses couronnes avaient été envoyées par M. le ministre de Suisse, les membres de la légation et des sociétés suisses de Paris. A l'issue de la cérémonie le corps est parti pour Cham.

DEUX JEUNES FILLES PRECIPITEES DANS LE DOUBS.

Deux boulangers de La Chaux-de-Fonds MM. Waelchli et Liechti s'étaient rendus à Morteau en automobile avec deux dames. Ils suivaient la route qui longe de Doubs. Entre Morteau et Besançon, la voiture dérapa et roula au bas d'un

talus; les deux dames furent projetées dans le Doubs et se noyèrent. Ce sont Mlles Sauter et Rochat, toutes deux Vaudoises.

L'AMIRAL SUISSE.

Sans remonter aux lacustres qui certes devaient avoir flotte et amiraux pour la surveillance de la pêche aux bondelles ou à la fêra, je trouve cependant (van Muyden, *La Nation suisse*, vol. II, page 289), l'indication comme commandant d'une flotte de guerre assez importante le fils du célèbre amiral Duquesne, seigneur d'Aubonne: ce fut je crois notre premier amiral; je crois même qu'il y eut à l'étranger un Suisse devenu amiral, mais je ne puis préciser, pour le moment du moins. Dans ce cas, le troisième qui navigua plutôt sur la scène que sur la Seine, fut celui d'Offenbach! Mais il y eut ensuite un amiral américain de la grande guerre, et qui est d'origine suisse.

"ck" A PARIS.

Me voilà à Panama.

A peine débarqué, en descendant la rue Lafayette j'ai rencontré un avocat de la cour, deux anciens ministres, un brocanteur et Julot.

Vraiment, je commence à croire en cet individu mystérieux qui écrit dans un grand quotidien londonien et qui invariablement, chaque fois qu'il met le nez dehors dans Piccadilly ou Bond Street, rencontre trois ou quatre personnages éminents. C'est donc possible, ces rencontres!

J'ai dit que j'avais rencontré Julot, ce n'est pas tout à fait exact.

Pour dire la vérité, j'étais en train de déguster un "rose" dans mon bon favori, lorsque j'ai entendu quelqu'un m'appeler. C'était Julot. Je ne l'avais pas revu depuis la guerre, lorsqu'il vint au régiment avec la classe '17. Vrai titi parisien il n'a pas changé. Je crois qu'il ne faut pas trop chercher l'origine de ses ressources, mais c'est un caractère. Il m'a demandé ce que je faisais à Paris, et quand je lui ai dit que je devais donner au *Swiss Observer* pour le City Swiss Club mes impressions sur la mode, etc., il exclama: "Eh bien, mon pote, viens avec moi. Je te piloterai si tu veux reluquer les liquettes des gonzesses de la haute, mais il ne faut pas poirottrer par ici. C'est fini, les boulevards.

Il faut aller à l'Etoile." Il faut excuser le langage de Julot; il a toujours été un peu imagé et il ne s'arrête pas aux nuances. Pour lui, il n'y avait pas de différence entre les P.P.C.R., les P.L. et les P.H., et il est toujours du même avis.

Nous avons donc levé l'ancre et navigué vers l'Etoile en faisant escale dans la rue

Dauvon, où se trouve un vermouth comme il n'y en a pas deux.

En effet, Paris change. Il y a un mouvement vers l'occident et les plus beaux magasins, la plus grande animation se trouvent groupés maintenant autour de l'avenue des Champs Elysées.

Il y a un café dans l'avenue qui est typique du style nouveau et quel est le touriste qui n'a pas entendu parler du Lido.

Quant aux restaurants, il y en a partout. Dans ce quartier, ils sont assez chers mais il y en a un Place de l'Alma dont les prix sont abordables.

Naturellement, les restaurants du centre ont des prix plus modérés, il y en a un dans la rue de Peletier où on peut manger très bien pour très peu, et sion veut faire un peu plus de fantaisie je ne connais rien de mieux qu'en certain restaurant de la rue Veutadour.

Dans la mode, la note de 1929 est individuelle et personnelle. Les robes seront un peu plus courtes selon la fantaisie de l'acheteuse.

On portera les couleurs vives, le rouge, le bleu, toutes les tonalités, même le blanc et le noir. Les chapeaux restent petits mais ici aussi les dames peuvent choisir à leur gré.

Couleurs comme pour les robes, variations de forme peu accusées mais nettement individuelles.

Même pour le maquillage la note personnelle domine. Le jour d'ocre est fini. L'élégante varie le choix de son fard selon l'heure, le temps on la couleur de sa robe.

Voici les impressions que j'ai pu recueillir avec l'aide de mon ami Julot et que j'essaie de noter pour les lectrices du *Swiss Observer*. Hier j'ai visité une fois de plus le tombeau de l'empereur. Depuis 3 jours on a levé l'interdiction qui empêchait depuis 10 ans de visiter la crypte, et aujourd'hui on peut de nouveau mieux se rendre compte des dimensions du sarcophage de porphyre dans lequel dort l'empereur.

La visite de la crypte fut interdite à cause des dégradations des touristes qui déchiraient les drapeaux pour en faire des souvenirs. Espérons qu'ils respecteront d'aujourd'hui ces reliques du passé.

Le cercueil du Maréchal a été placé provisoirement dans le "Caveau des Gouverneurs" derrière l'autel de la chapelle en attendant qu'une décision soit prise pour fixer l'endroit sous le dôme où il reposera non loin de l'empereur.

Les autres impressions que j'ai pu recueillir doivent être réservées pour les oreilles du Comité.

MILITARY EXEMPTION TAX OF THE SWISS ABROAD.

Translated from an article by Dr. Max Hubacher, of Nitro, W.Va., U.S.A., published in "The Bund."

That the Military Exemption Tax is far from helping to strengthen the bonds between the Swiss living abroad and their Homeland must be evident to everybody.

Dr. G. Steiner, of Washington, D.C., who is in contact with a large number of Swiss living in the U.S.A., stressed this point last year, on the occasion of the 1st of August fête of the Swiss colony in that town. As he told us afterwards, a few of his hearers, who had themselves never done any military service nor paid any military tax, found that such criticism was hardly proper in a speech at a patriotic gathering. However, the great majority of the Swiss in America are certainly not of that opinion. We do not want to play any hide and seek policy; we do a better service to Switzerland if we admit an evil and endeavour to eliminate it.

A very large number of the Swiss here certainly do not register themselves at the Consulates because on such occasions the first greeting from the dear Old Country is a request to pay the military tax. Even those who do not intend to acquire American citizenship are shy to enter into contact with the Consulates. Passports, certificates of origin and other papers of identity are issued only after the Swiss abroad has paid his military tax, although, according to law, such documents must be issued even if the citizen has not yet paid his taxes. A marriage contracted in full conformity with American formalities is acknowledged by the Swiss Consulates only after the citizen has dug a tidy hole in his purse. What a farcical position, to be married and bachelor at one and the same time! It is lucky that here one can get along even without certificates of origin, family-book and also without paying immatriculation tax!

Only a frightfully small percentage of the Swiss resident in the U.S.A. pay their military tax. Those who do so are mostly those citizens who still have some fixed property, or expected inheritance in Switzerland, which could be impounded by the military tax authorities in case of non-payment. The others apparently draw a balance sheet of the duties and of the rights which they derive from their Swiss citizenship, and find a shortage on the side of their rights. They have, of course, no right to vote!

Another reason is that the Swiss military tax constitutes a larger amount than the total of the taxes they have to pay in the U.S.A. Converted into Swiss francs, the Swiss in the U.S.A. earns more than he would do in Switzerland, but he must also spend more as the average cost of living is dearer. This should be taken into consideration. The amount of 600 francs, free of tax, deducted from the total earnings, is absurdly low when one considers that here a bachelor receives an allowance of 1500 dollars, a married man 3,500 dollars and a further 400 dollars for each child, before U.S.A. taxes are levied. If Swiss abroad complain they receive each time a printed stereotyped reply, evidently issued by the thousand, that with the rights as Swiss citizens they should also shoulder the duties, one of which is the payment of the military tax.

What a Swiss in the U.S.A. thinks about it can be gathered from the following: "When a few years ago I desired to leave Switzerland for the U.S.A., to begin with for one year only, I was still in the Landwehr. I was compelled to pay military exemption tax in advance, for the remaining four months of the year, but if I had remained in Switzerland I would not have had to do any military service for all the remaining years. I had, therefore, to pay dear for the one inspection day per year!

On the Demand Note of the Swiss Legation it is pointed out that the tax is to be paid within 60 days. Why should a Swiss in the U.S.A. be called upon to pay the exemption tax before he has lived the year for which the tax is asked? In Switzerland one pays taxes in January for the year before. Is it considered one of the "rights" of the Swiss in the U.S.A. that they should be allowed to pay in advance? I consider both this tax as well as this paying in advance as a great injustice."

A French Swiss has done military service in Switzerland. His parents are old, and have a small amount of capital, which is barely sufficient for their livelihood; they must, however, pay out of it military exemption tax for their son (on expected inheritance). Another Swiss was finding it very hard to make any headway here, yet his parents living in Switzerland in a quite modest way have had to pay the tax for him all the time. How many mothers and how many fathers must there be who pay the tax for their sons abroad merely out of fear that otherwise they will never see them again! The threat of the authorities to refuse passports, etc., positively frightens them.

One hears sometimes said: "Switzerland must give financial help to many Swiss abroad; it is therefore only just and fair that you should